



PROCÈS VERBAL N° 2024.05 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 SEPTEMBRE 2024

Commune de SEPT-SORTS
77260

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRÉSENTS : M. François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Françoise BÖSCH, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY et M. Alain LECOMTE

POUVOIR(S) : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. William GANNEAU donne pouvoir à Mme Denise LINIK
M. Jean-Michel HOUDRY donne pouvoir à M. François ARNOULT
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à Mme Sophie KLEIN

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

1. Procès-verbal de séance du dernier conseil

Lecture et approbation du procès-verbal n° 2024.04 suite à la séance du conseil municipal du 18 juin dernier.

2. Délibération participation aux frais de scolarité du RPI 2024 - 2025

Au vu de notre adhésion auprès du SIRPI et comme chaque année, le conseil municipal doit donner son accord pour les participations demandées au titre des frais de scolarité 2024-2025 au vu de la liste des enfants de Sept-Sorts.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3. Délibération participation aux frais de scolarité école Notre Dame des Lys à Saint Jean les Deux Jumeaux 2023 - 2024

Pour l'année 2022-2023, la somme de 500,00 € avait été fixée par enfant scolarisé à Notre Dames des Lys sur la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux.

Pour l'année 2023-2024, la commune compte 2 enfants de Sept-Sorts.

Au vu des dernières inflations, les frais de fonctionnement ont été revus à 600,00 € par enfant.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4. Délibération participation aux frais de scolarité de Jouarre 2023 – 2024

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Jouarre en date du 26 mai 2023 fixant la participation financière annuelle demandée aux communes pour les enfants scolarisés à Jouarre dont les parents résident à l'extérieur notamment à Sept-Sorts, il est demandé :

- 800,00€ pour un élève de maternelle
- 600,00€ pour un élève d'élémentaire

Pour l'année 2023-2024, la commune compte 2 enfants de Sept-Sorts.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

5. Délibération participation aux frais de scolarité de la Ferté-sous-Jouarre 2023 – 2024

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de la Ferté-sous-Jouarre en date du 27 mai 2024 fixant la participation financière annuelle demandée aux communes pour les enfants scolarisés à la Ferté-sous-Jouarre dont les parents résident à l'extérieur notamment à Sept-Sorts, il est demandé :

- 1 076,09€ pour un élève de maternelle (soit une augmentation de 734,43€ par rapport à l'année dernière)
- 554,59€ pour un élève d'élémentaire (soit une augmentation de 295,92€ par rapport à l'année dernière)

Pour l'année 2023-2024, la commune compte 2 enfants de Sept-Sorts.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

6. Délibération participation aux frais de restauration de la Ferté-sous-Jouarre 2024 - 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles de la Ferté-sous-Jouarre pour les enfants de Sept-Sorts et qu'il convient également de participer aux frais de cantine pour ces derniers.

Vu la délibération du conseil municipal de la Ferté-sous-Jouarre en date du 24 juin 2024 fixant les tarifs de restauration scolaire et quotients familiaux pour la rentrée 2024-2025, le conseil donne son accord à l'unanimité.

7. Délibération participation au cimetière de Jouarre 2024

Pour rappel, la commune de Sept-Sorts n'a pas de cimetière et la commune de Jouarre accepte de recevoir nos défunts dans leur cimetière.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Jouarre en date du 16 juillet 2024 fixant la participation financière annuelle demandée à la commune de Sept-Sorts, il est demandé :

- 1 300,00€ pour la participation annuelle (soit une augmentation de 200,00€ par rapport à l'année dernière).

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

8. Délibération Pass « Sport & Culture » année scolaire 2024 - 2025

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la commune souhaite favoriser l'accès au sport ou à la culture et soutenir financièrement les familles.

Le Maire a proposé au conseil municipal que le montant de l'aide qui s'élevait jusqu'ici à 30,00€ par enfant pratiquant une activité sportive ou culturelle passe à 50,00€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

9. Délibération récompense des jeunes pour l'obtention du Brevet, CAP et Bac 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite récompenser les jeunes diplômés de Sept-Sorts ayant obtenu en 2024 le Brevet des Collèges, le Certificat d'Aptitude Professionnel, le Baccalauréat Général, Technologique ou Professionnel.

Il est proposé de leur offrir un bon cadeau comme suit sur présentation du diplôme ou du document prouvant l'obtention de ce dernier et d'un justificatif de domicile :

- 👉 **1 bon cadeau de 30,00€** pour le Brevet des Collèges quelle que soit la mention
- 👉 **1 bon cadeau de 40,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel
- 👉 **1 bon cadeau de 45,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel avec mention « **ASSEZ BIEN** »
- 👉 **1 bon cadeau de 50,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel avec mention « **BIEN** »
- 👉 **1 bon cadeau de 60,00€** pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Technologique et le Baccalauréat Professionnel avec mention « **TRES BIEN** »

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

10. Délibération activité gym douce – pilate – renforcement musculaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention avec le CDSMR77 pour 1 heure par semaine (hors vacances scolaires) de gym douce – pilate – renforcements musculaires qui se déroulera à la salle communale tous les mardis de 09h15 à 10h15 à compter du mardi 17 septembre 2024.

La participation de cette activité sera prise en charge par la commune (1 717,00€ pour la saison 2024-2025 soit une augmentation de 98,00€ par rapport à l'année dernière).

Cette activité est proposée gratuitement aux Septsortais et une cotisation de 60,00€ sera demandée aux extérieurs.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

11. Délibération taxe aménagement

A la demande de la Trésorerie, nous reportons cette délibération au moment du budget.

12. Délibération taxe foncière sur les logements neufs

Une délibération avait été prise le 20 février dernier, mais cette délibération doit être reprise avant le 1^{er} octobre de l'année N afin qu'elle soit appliquée sur l'année N+1.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justifiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement, en application de l'article 1406 du code général des impôts.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'exonérer la taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts
- fixe le taux de l'exonération à 100 %

13. Délibération adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposés par le CDG 77

Monsieur le Maire explique qu'il est opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non du service.

Les résultats obtenus par le CDG 77 lors des appels d'offres sont les suivants :

- assureur : CNP assurances
- courtier en charge de la gestion : RELYENS
- durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Le conseil municipal délibère pour les couvertures suivantes :

les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au titre des garanties :

Décès + Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Longue maladie/Longue durée + Maternité/Adoption + Temps partiel thérapeutique + Invalidité temporaire

SOIT au taux de **8,19%** avec une franchise de **15** jours en maladie ordinaire (IJ à 90% de la base des prestations)

OU au taux de **7,87%** avec une franchise de **30** jours en maladie ordinaire (IJ à 90% de la base des prestations)

*Actuellement : 7,73% pour une franchise de 15 jours, le conseil donne son accord à l'unanimité du taux à **8,19%** avec une franchise de **15** jours en maladie ordinaire.*

les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC au titre des garanties :

Accident de travail et maladies professionnelle + Maladie ordinaire + Grave maladie + Maternité/Adoption

SOIT au taux de **1,30%** avec une franchise de **10** jours en maladie ordinaire (IJ à 100% de la base des prestations)

OU au taux de **1,20%** avec une franchise de **15** jours en maladie ordinaire (IJ à 100% de la base des prestations)

Actuellement : 1,00% pour une franchise de 15 jours, le conseil donne son accord à l'unanimité du taux à 1,30% avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire.

14. Délibération mise à disposition d'un agent communal entre Sept-Sorts et Sammeron

En juin dernier, notre agent technique a passé une journée sur la commune de Sammeron afin d'y passer l'épareuse.

Il avait été convenu avec le Maire de Sammeron la somme de 500,00€ pour la journée.

Une convention a également été prise entre les deux communes mais une délibération doit être validée par le conseil municipal pour la prise en charge par la Trésorerie.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

15. Informations et questions diverses

- ✚ le terrain rue des Petits Clos appartient désormais à la commune et les agents techniques ont déjà taillés au niveau des haies
- ✚ les intervillages du 1^{er} septembre dernier ont été un succès, et l'année prochaine la commune de Sept-Sorts aura sa véritable équipe (environ 50 enfants de présents pour Sept-Sorts)
- ✚ un devis pour la réalisation de deux grilles avec regard de branchement au niveau de la ferme où la route est toujours inondée lorsqu'il y a de fortes pluies a été demandé
- ✚ plusieurs administrés se sont plaints des nuisances sonores lorsque la salle communale est réservée sur un samedi soir, une réglementation va être revue
- ✚ une étude est actuellement en cours pour la réalisation de travaux dans la zone industrielle : réfection de la voirie et création de trottoirs
- ✚ avoir une vigilance sur les nuisances sonores provenant de la salle de sport après la fermeture officielle
- ✚ certains administrés souhaiteraient savoir s'il est possible de voir avec les agriculteurs locaux pour que l'épandage puisse être fait dans les champs en semaine et non le week end

Vu pour être affiché le 23/11 / 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A Sept-Sorts, le 23/11 / 2024

Le Maire,
François ARNOULT



Secrétaire de Séance,
Maryse WAUTHIER

